



RSM France Ouest

FONDS DE DOTATION SAINT JULIEN

14 rue Sainte Anne

53000 LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 22 MAI 2026

Laval
9 place des 7 et 15 juin 1944
53000 Laval
Tél : 02 43 02 90 00

Le Mans
49 avenue Frédéric Auguste Bartholdi
72000 LE MANS
Tél : 02 43 02 90 00

Paris
5/7 rue des Italiens
75009 PARIS
Tel : 02 43 02 90 00

FONDS DE DOTATION SAINT JULIEN

14 rue Sainte Anne

53000 LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION SAINT JULIEN relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaires aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans la note « Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LAVAL, le 12 Mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

Pour RSM France Ouest

Emmanuel BOUSCATIE
Associé

FONDS DE DOTATION SAINT JULIEN

14 rue Sainte Anne

53000 LAVAL

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

FONDS DE DOTATION SAINT JULIEN

14 rue Sainte Anne

53000 LAVAL

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FONDS DE DOTATION SAINT JULIEN

14 rue Sainte Anne

53000 LAVAL

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

FONDS DE DOTATION SAINT JULIEN

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾ Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			
		TOTAL			
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			
		TOTAL			
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	589 060 6 029 446	589 060 6 029 446	588 739 4 309 796
		TOTAL	6 618 506	6 618 506	4 898 535
Total (II)		6 618 506		6 618 506	4 898 535
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres créances Charges constatées d'avance	18 099	18 099	278
		TOTAL	18 099	18 099	278
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus Disponibilités	121 245	121 245	200 000 874 212
Total (III)		139 345		139 345	1 074 491
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		6 757 851		6 757 851	5 973 026
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

FONDS DE DOTATION SAINT JULIEN

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	15 000	15 000
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 274 962	1 274 962
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	4 650 675	3 380 209
	Excédent ou déficit de l'exercice	795 799	1 270 466
	Situation nette (sous-total)	6 736 437	5 940 638
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		6 736 437	5 940 638
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	14 310	20 683
Total (II)		14 310	20 683
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total (III)			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 104	11 705
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		7 104	11 705
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		6 757 851	5 973 026
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

FONDS DE DOTATION SAINT JULIEN

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	815 133	1 304 655
	<i>Dons manuels</i>	576 300	1 190 821
	<i>Mécénats</i>	238 833	113 833
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	11 773	3 500
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation (I)	826 906	1 308 155
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	27 753	35 566
	Aides financières		7 430
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires		3 171
	Cotisations sociales		352
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	5 400	3 010
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation (II)	33 153	49 530
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		793 753	1 258 625
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	1 381	
	Autres intérêts et produits assimilés	665	11 841
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	2 046	11 841
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		2 046	11 841
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		795 799	1 270 466

Le Commissaire aux Comptes
pour RSM France Ouest
le chargé du mandat

FONDS DE DOTATION SAINT JULIEN

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		
Charges exceptionnelles (VI) Total		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	828 952	1 319 996
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	33 153	49 530
EXCÉDENT OU DÉFICIT	795 799	1 270 466
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		



FONDS DE DOTATION SAINT JULIEN

Annexe



Le Commissaire aux Comptes
pour RSM France Ouest
le charge du mandat

Table des matières

1	Objet social	4
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	4
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	5
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	5
4.2	Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes	5
5	Principes et méthodes comptables	5
5.1	Principes généraux	5
5.1.1	Règlement comptable	5
5.1.2	Dérogations	5
5.1.3	Principales méthodes retenues lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction	5
5.2	Changements comptables	6
5.2.1	Changement de réglementation comptable	6
5.2.2	Changement d'estimation	6
5.2.3	Corrections d'erreur	6
6	Informations relatives aux postes du bilan	6
6.1	Actif immobilisé	7
6.1.1	Tableau des immobilisations – Cadre général	8
6.1.2	Informations relatives aux filiales et participations	8
6.2	Actif circulant	10
6.2.1	Créances, dont créances reçues par legs ou donations	10
6.3	Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice	10
6.4	Fonds propres	10
6.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	10
6.4.2	Réserves	12
6.5	Fonds reportés et dédiés	12
6.5.1	Fonds dédiés	12
6.6	Dettes	13
6.6.1	Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	13
7	Informations relatives au Compte de résultat	14
7.1	Compte de résultat par origine et destination (CROD)	14
7.1.1	Compte de résultat par origine et destination	14
7 430	15	
7.2	Résultats par activité ou établissement	16
7.3	Produits par origine du CROD	17
7.3.1	Produits liés à la générosité du public	17
7.3.2	Produits non liés à la générosité du public	17
7.4	Charges par destination du CROD	18

7.4.1	Missions sociales	18	
7.4.2	Frais de recherche de fonds	18	
7.4.3	Frais de fonctionnement	19	
7.5	Produits par origine des contributions volontaires en nature du CROD	19	
7.6	Tableaux de rapprochement des charges et contributions volontaires du compte résultat et du compte résultat par origine et destination	20	
7.7	Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges		23
7.8	Précisions relatives à certains éléments	23	
7.8.1	Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice	23	
7.9	Honoraires des commissaires aux comptes	24	
8	Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance	24	
9	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	24	
9.1	Engagements financiers donnés et reçus	24	
10	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	24	
10.1	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	25	
7 430	25		
11	Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice N	26	
11.1	Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice N.	26	
12	Bilan et compte de résultat arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent	27	

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

Le fonds de dotation a pour objet de soutenir et de présider au développement d'activités d'intérêt général à caractère éducatif, social et sanitaire dans le cadre d'un lieu de vie intergénérationnel destiné à favoriser l'épanouissement personnel et l'entraide mutuelle de personnes de tout âge et de tout état de vie, dans un esprit de désintéressement et de promotion du bien commun, en veillant à l'intégration des personnes les plus faibles.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet
- Développer des partenariats avec tout organisme d'intérêt général développant des activités similaires ou connexes
- Mettre en place toute communication (revue, site internet, etc.) visant à promouvoir son objet et les activités qu'il développe et soutient
- Mettre en œuvre toutes mesures de nature à veiller à la gestion, la promotion, le maintien et la défense de l'Espace Saint Julien dans le respect de la doctrine sociale de l'Eglise et de sa Charte, au sein de l'espace et hors les murs
- Détenir le patrimoine corporel et incorporel, mobilier ou immobilier, de l'Espace Saint Julien et de celui qu'il serait amené à recevoir, à acquérir ou à créer, par tous moyens y compris la détention directe ou indirecte, la prise de participation dans toute entité juridique exerçant une activité dans l'Espace Saint Julien dans l'esprit de la Charte
- Assurer la mise en œuvre concrète et permanente de la Charte Saint Julien signée par ses fondateurs et chaque personne exerçant des responsabilités dans le cadre des activités de l'Espace Saint Julien
- Mettre en œuvre toute opération d'extension de l'Espace Saint Julien, dans ou hors les murs du site initial.

3 Description des moyens mis en œuvre

L'association entreprend toutes actions qui apparait nécessaires à la poursuite de son objet.

Le Commissaire aux Comptes
pour RSM France Ouest
le chargé du mandat

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

4.2 Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

5.1.1 Règlement comptable

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices

5.1.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation

- Aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- A la durée de l'exercice comptable.

5.1.3 Principales méthodes retenues lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction

Notre entité n'est pas concernée par un choix de méthode comptable

Le Commissaire aux Comptes
pour RSM France Ouest
le chargé du mandat

5.2 Changements comptables

5.2.1 Changement de réglementation comptable

La première application du règlement ANC N° 2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

5.2.1.1 Première application du règlement ANC N° 2022-06

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

Le bilan et le compte de résultat tels qu'ils ont été arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés à la fin de cette annexe.

5.2.2 Changement d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.2.3 Corrections d'erreur

Notre entité n'a comptabilisé aucune correction d'erreur significative

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

Le Commissaire aux Comptes
pour RSM France Ouest
le chargé du mandat

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts directement attribuables à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée.

Le coût de production comprend toutes les dépenses pouvant lui être directement attribuées et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction

Le coût de production comprend le coût d'acquisition des matières consommées augmenté des autres coûts engagés, au cours des opérations de production, c'est-à-dire des charges directes et indirectes qui peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien ou du service.

Dépréciation des immobilisations des immobilisations incorporelles et corporelles

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

A chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, un test de dépréciation est effectué.

Les dépréciations sont rapportées au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Par exception, les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les titres de participation, les autres titres immobilisés et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée lorsque leur valeur d'utilité représentant ce que notre entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir devient inférieur à la valeur comptable.

Le Commissaire aux Comptes
pour RSM France Ouest
le chargé du mandat

L'approche par l'actif net comptable est retenue pour estimer la valeur d'utilité

6.1.1 Tableau des immobilisations – Cadre général

Situations et mouvements (b)	A	B	C	D
Rubriques (a)	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	4 898 536	1 719 970		6 618 506
Total	4 898 536	1 719 970		6 618 506

6.1.2 Informations relatives aux filiales et participations

Le Commissaire aux Comptes
pour RSM France Ouest
le chargé du mandat

Tableau des filiales et des Participations

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
			Brute	Nette						
Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale										
SASU RESIDENCE Saint Julien	385 928€	100%	551 000€	551 000 €	4 796 €		1 534 008€	181 054 €		
SCI Saint Julien	840 830 €	51%	5 100 €	5 100 €	6 024 650 €		477 613 €	382 865 €		

6.2 Actif circulant

6.2.1 Créances, dont créances reçues par legs ou donations

6.2.1.1 Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

6.3 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	6 029 446		6 029 446
Créances de l'actif circulant	18 099	18 099	
Charges constatées d'avance			
Total	6 047 545	18 099	6 029 446

6.4 Fonds propres

Les fonds propres de l'entité correspondent aux apports, affectations et excédents acquis à l'entité. Ils regroupent les ressources mises à disposition de l'entité de façon définitive ou conditionnelle et certaines ressources ayant un caractère durable.

6.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	15 000 €							15 000 €
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	1 274 963 €							1 274 963 €
« dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »								
Report à nouveau	3 380 209 €	1 270 467 €						4 650 676 €
« dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »								
Excédent ou déficit de l'exercice	1 270 467 €	-1 270 467 €		795 799 €				795 799 €
« dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »								
Situation nette (sous-total)	5 940 639 €			795 799 €				6 736 438 €
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	5 940 639 €			795 799 €				6 736 438 €

6.4.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires – Dotation initiale	15 000 €			15 000 €

6.4.2 Réserves

6.4.2.1 Réserves pour projet de l'entité

Le « projet de l'entité », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'entité pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette annexe.

Les objectifs fixés présentés en partie 1 « Objet social ».

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement)	Montant fin exercice
Réserves	1 274 963 €				1 274 963 €

6.5 Fonds reportés et dédiés

6.5.1 Fonds dédiés

Sont comptabilisés, à la clôture de l'exercice, dans les comptes de fonds dédiés, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- Subventions d'exploitation ;
- Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Figurent en fonds dédiés à la clôture les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisées alors même que le projet est terminé et que l'organe habilité décide de transférer le solde du fonds dédiés à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

Les informations relatives aux fonds dédiés sont données par projet ou catégorie de projet :

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations							
Ressources liées à la générosité du public	20 683€	5 400 €	11 773 €			14 310 €	
TOTAL	20 683€	5 400 €	11 773 €			14 310 €	

6.6 Dettes

6.6.1 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 104 €	7 104 €		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	7 104 €	7 104 €		

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;

Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

Les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et les fonds de dotation qui font appel à la générosité du public relevant de §2 du VI de l'article 140 de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels les états suivants :

- un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 ;
- un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ;
- les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

7.1 Compte de résultat par origine et destination (CROD)

7.1.1 Compte de résultat par origine et destination

A – Produits et charges par origine et destination	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
1 Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
— Dons manuels	576 300	576 300	1 190 822	1 190 822
— Legs, donations et assurance-vie	238 833			
— Mécénat		238 833	113 833	113 833
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2. Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 046		11 842	
3. Subventions et autres concours publics				
4 Reprises sur provisions et dépréciations				

Le Commissaire aux Comptes
pour RSM France Ouest
le chargé du mandat

5 Utilisations des fonds dédiés antérieurs	11 773	11 773	3 500	3 500
TOTAL	828 952	826 906	1 319 997	1 308 155
Charges par destination				
1 Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
— Actions réalisées par l'organisme			7 430	7 430
— Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
— Actions réalisées par l'organisme				
— Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	3 304	3 304	2 413	2 413
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 Frais de fonctionnement	24 449	24 449	36 677	36 677
4 Dotations aux provisions et dépréciations				
5. Impôt sur les bénéfices				
5. Impôt sur les bénéfices				
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	5 400	5 400	3 010	
TOTAL	33 153	33 153	49 530	49 530
EXCEDENT OU DEFICIT	795 799	793 753	1 270 467	1 258 625

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				

7.2 Résultats par activité ou établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre (= libre)		
— Fonds de dotation St Julien		795 799.21
Résultat de l'exercice		795 799.21

7.3 Produits par origine du CROD

7.3.1 Produits liés à la générosité du public

7.3.1.1 Dons, legs et mécénat

7.3.1.1.1 Dons manuels

Les dons manuels sont des ressources destinées au soutien et au financement de l'association. L'abandon de frais par les bénévoles est aussi considéré comme un don manuel.

Les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, sont enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

7.3.1.1.2 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature

7.3.2 Produits non liés à la générosité du public

7.3.2.1 Autres produits non liés à la générosité du public

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- Les revenus des actifs non issus de la générosité du public :
 - / Les produits financiers ;

7.4 Charges par destination du CROD

7.4.1 Missions sociales

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'entité pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaître si elles cessent.

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales. Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales. Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées. Ces coûts peuvent faire l'objet de répartitions et tiennent compte de l'utilisation effective des moyens concernés.

7.4.1.1 Réalisées en France

Actions réalisées par l'organisme

Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France

7.4.2 Frais de recherche de fonds

Les frais sont constitués :

- Des frais d'appel à la générosité du public qui comprennent les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action
- Des frais de recherche d'autres ressources qui sont les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais afférents à un legs engagés par l'entité préalablement à la date d'acceptation du legs sont inscrits en charges dans le compte de résultat selon leur nature.

7.4.2.1 Frais d'appel à la générosité du public

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités, engagés par notre entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser notre action.

Ils comprennent :

- Frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous

de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;

Leur montant s'élève à 3 K€ / 2 K€ pour l'exercice précédent.

7.4.3 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité (gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière ? moyens généraux, informatique)

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

7.5 Produits par origine des contributions volontaires en nature du CROD

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité.
- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat)
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature :

- Les motifs de notre décision sont les suivants :

L'une des conditions devant être remplie ne l'est pas :

-  L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Le Commissaire aux Comptes

7.6 Tableaux de rapprochement des charges et contributions volontaires du compte résultat et du compte résultat par origine et destination

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et les rubriques du compte de résultat par origine et destination	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans la rubrique :		Total compte de résultat
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Autres pdts liés à la générosité du public	Autres pdts non liés à la générosité du public	
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises													
Variation de stock													
Autres achats et charges externes					3 304		24 449						27 753
Aides financières													
Impôts, taxes et versement assimilés													
Salaires et traitements													
Charges sociales													
Dotations aux amortissements et dépréciations													
Dotations aux provisions													
Reports en fonds dédiés					5 400								5 400
Autres charges													
Charges financières													
Charges exceptionnelles													

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14 00024167 01, au capital social de 1 016 638 €, ayant son siège social sis 2 Avenue Gambetta Tour Egho 92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903 309 490 (RCS Nanterre), TVA : FR03903309490

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et les rubriques du compte de résultat par origine et destination	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans la rubrique :		Total compte de résultat
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources							
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Participations des salariés aux résultats													
Impôt sur les bénéfices													
TOTAL					8 704		24 449					33 153	

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14 00024167 01, au capital social de 1 016 638 €, ayant son siège social sis 2 Avenue Gambetta Tour Egho 92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903 309 490 (RCS Nanterre), TVA : FR03903309490

7.7 Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges

7.7.1 Charges Financières, aides financières

7.7.1.1 Charges financières

Les charges financières sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds » si l'entité en justifie. A défaut, elles figurent dans les frais de fonctionnement

7.7.1.2 Aides Financières

Une aide financière est

- Soit une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours ;
- Soit une contribution financière facultative octroyée par une entité à une autre entité destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.

Ces sommes ou contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Si l'entité (« collecteur reverseur »), qui assure la collecte en son nom, a le choix de l'entité bénéficiaire, ce versement est une aide financière. Si un accord ou une convention désigne expressément le bénéficiaire du reversement de tout ou partie de la collecte, ce versement est une quote-part de générosité du public reversée.

Si notre entité est « bénéficiaire » du reversement par un organisme agissant en son nom, les reversements reçus sont comptabilisés en produits « contributions financières » ou en quote-part de générosité du public reçue.

Si notre entité agit comme organisme collecteur au nom d'un bénéficiaire, cette collecte et son reversement sont comptabilisés en compte de tiers.

Si notre entité bénéficie de versements d'un organisme mandaté par notre entité agissant au nom de notre entité, les montants reçus sont en produits en nature « Dons ».

7.8 Précisions relatives à certains éléments

Des précisions sont apportées concernant :

7.8.1 Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

Nature	Produits à recevoir	Charges à payer
Dons à recevoir	18 060 €	
Fournisseurs – Factures non parvenues		7 104 €
TOTAL	18 060 €	7 104 €

7.9 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	2 169 €	
Afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Afférents aux services rendus autres que la certification des comptes		
Honoraires totaux	2 169 €	

8 Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance

Le montant total des « rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature » s'est élevé à 0 € en 2025.

9 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

9.1 Engagements financiers donnés et reçus

L'avance financière octroyée à la SCI Saint Julien d'un montant de 1 800 K€ est bloquée en garantie des prêts souscrits par la SCI Saint Julien.

10 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

10.1 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N	Exercice N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE					
1 – MISSIONS SOCIALES					
1.1 Réalisées en France		7 430			
– Actions réalisées par l'organisme					
– Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France					
1.2 Réalisées à l'étranger					
– Actions réalisées par l'organisme					
– Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	3 304	2 413			
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	24 449	36 677			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
Total des emplois	27 753	46 520	Total des ressources	815 133	1 304 655
4 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
5 – REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	5 400	3 010	2 – REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
	793 753	1 258 625	3 – UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	11 773	3 500
Excédent de la générosité du public de l'exercice			Déficit de la générosité du public de l'exercice		
TOTAL	828 906	1 308 155	TOTAL	826 906	1 308 155
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	6 159 069	4 850 914
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	828 906	1 308 155
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	6 987 975	6 159 069
Contributions volontaires en nature	Exercice N	Exercice N-1		Exercice N	Exercice N-1
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 – Contributions volontaires aux missions sociales			1 – Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 – Contributions volontaires à la					
3 – Contributions volontaires au fonctionnement					
TOTAL			TOTAL		

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

Fonds dédiés liés à la générosité du public	Exercice n	Exercice n-1
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	20 683	21 173
(-) Utilisation	11 773	3 500
(+) Report	5 400	3 010
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	14 310	20 683

11 Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice N

11.1 Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice N.

Etat du contributeur ^(a)	Montant total des avantages et des ressources
Suisse	500 000 €

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association / fonds de dotation doit établir en application de l'article 4-2 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat est mise à la disposition du public :

- Au siège du fonds de dotation

12 Bilan et compte de résultat arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent

Bilan et Compte de résultat N-1 tels qu'arrêtés et publiés :

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Inst. techniques, mat. out. industriels				
	Immobilisations corporelles en cours				
Actif immobilisé	Avances et acomptes				
	TOTAL				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations et créances rattachées	4 898 535		4 898 535	3 728 215
Actif immobilisé	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres				
	TOTAL	4 898 535		4 898 535	3 728 215
	Total I	4 898 535		4 898 535	3 728 215
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	278		278	278
	TOTAL	278		278	278
Actif circulant	Autres				
	Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000	400 000
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	874 212		874 212	569 093
	Charges constatées d'avance ⁽²⁾				
Actif circulant	Total II	1 074 491		1 074 491	969 371
	Frais d'émission des emprunts III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	5 973 026		5 973 026	4 697 587
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	15 000	15 000
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	1 274 962	1 274 962
	Report à nouveau	3 380 209	1 927 133
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 270 466	1 453 075
	Situation nette (sous-total)	5 940 638	4 670 172
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total I		5 940 638	4 670 172
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	20 683	21 173
Total II		20 683	21 173
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total III			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 705	5 840
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		401
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total IV		11 705	6 241
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		5 973 026	4 697 587
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

NDP - RSM France Ouest

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 190 821	1 442 104
	Mécénats	113 833	42 200
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés	3 500	
	Autres produits		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 308 155	1 484 304
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	35 566	25 081
	Aides financières	7 430	
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements	3 171	3 161
	Charges sociales	352	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	3 010	3 500
	Autres charges		0
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	49 530	31 742
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	1 258 625	1 452 562

Fonds de dotation St Julien

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	11 841	513
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
Charges financières	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	11 841	513
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
Produits exceptionnels	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
	2. Résultat financier (III-IV)	11 841	513
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	1 270 466	1 453 075
	Sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		
	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
Produits exceptionnels	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)		
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII		
Total des produits (I + III + V)		1 319 996	1 484 818
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		49 530	31 742
EXCÉDENT OU DÉFICIT		1 270 466	1 453 075
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			

Le Commissaire aux Comptes
pour RSM France Ouest
le chargé du mandat

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'expertise comptable, inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14 00024167 01, au capital social de 1 016 638 €, ayant son siège social sis 2 Avenue Gambetta Tour Egho 92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903 309 490 (RCS Nanterre). TVA : FR03903309490

FONDS DE DOTATION SAINT JULIEN

Fonds de dotation déclaré à la Préfecture de la Mayenne

Siège social : 14, Rue Sainte-Anne - 53000 LAVAL

Immatriculé au Répertoire SIRENE sous le numéro 844 339 150

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Chers administrateurs,

Conformément à la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, au décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation et aux statuts, nous vous avons convoqués afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité du **FONDS DE DOTATION SAINT JULIEN** (ci-après le « **Fonds** ») durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation le présent rapport d'activité ainsi que les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez connaissance ensuite des rapports du Commissaire aux comptes.

PRÉAMBULE

Créé en 2017, le Fonds porte et accompagne le développement de « l'Espace Saint-Julien », implanté sur le site de l'ancien hôpital de Laval, entre le quai Paul-Boudet et la rue Sainte-Anne. Conçu comme un lieu de vie intergénérationnel à vocation éducative, sociale et sanitaire, l'Espace Saint-Julien soutient des activités d'intérêt général tournées vers l'éducation des jeunes, l'accueil et l'accompagnement du grand âge ainsi que l'attention et le soin apportés aux personnes fragilisées.

Ces actions visent à favoriser l'épanouissement personnel au travers des rencontres et de l'entraide entre personnes de tous âges et de tous états de vie, dans un esprit de désintéressement, de respect, de bienveillance et de promotion du bien commun, avec une attention particulière portée à l'intégration des plus vulnérables.

Aux termes de l'article 140-V bis de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, « *le fonds de dotation établit chaque année un rapport d'activité, transmis à l'autorité administrative chargée de son contrôle dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice* ».

L'article 6 du décret d'application n° 2009-158 du 11 février 2009 précise que l'autorité administrative visée par le législateur est le Préfet du département dans lequel le fonds de dotation a son siège social. Une fois approuvé, le présent rapport sera donc adressé à Monsieur le Préfet de Mayenne.

1. Administration et contrôle du Fonds

1.1. Évolution de la gouvernance et des ressources humaines

La gouvernance du Fonds a connu des mouvements et des remplacements :

- Le départ de Monsieur Benoît GRUAU, Président du Conseil d'administration, et de Monsieur Christophe de QUATREBARBES, derniers représentants de l'équipe des fondateurs du Fonds ;
- La cooptation de Monsieur Xavier DUMANT comme Président du Conseil d'administration à compter du 12 novembre 2025 à l'issue d'un processus de réflexion sur la gouvernance et le mandat des prochaines années ;
- Le départ de Monsieur Thomas PETITIER comme administrateur, devenu Délégué Général salarié en septembre dans le cadre du changement de gouvernance. Cette mission à temps partiel a pour objectif de faciliter la mise en œuvre opérationnelle des projets et une meilleure coordination au quotidien entre toutes les composantes de l'Espace Saint-Julien ;
- L'entrée de trois nouveaux administrateurs (Madame Elodie LEMOINE comme Secrétaire en remplacement de Monsieur Xavier DUMANT, Monsieur Jean-Baptiste PITIOT comme Vice-Président, et Monsieur Henry PREAUX) ;
- Madame Elodie LEMOINE est venue apporter une compétence RH, Monsieur Henry PREAUX une compétence juridique et fiscale ;
- Les entrées et départs ont conduit à changer les missions de référents du Fonds pour accompagner chacun des pôles.

Le Fonds compte également sur des Ressources et Supports :

- Monsieur Martin DANIEL a succédé à Monsieur Paul LEMESLE pour le suivi de notre système informatique ;
- La gestion de la SCI par CAP RM (Madame Marie ROLLET) est désormais assurée par le Délégué Général, Monsieur Thomas PETITIER, depuis la fin d'année ;
- En fin d'année, Madame Berthile GAUTHIER est venue nous aider pour créer un support Mécénat et Donateurs.

Le Fonds s'est attaché à faire vivre l'unité et le lien avec les pôles en organisant la réunion plénière de janvier et l'accueil des pôles au long de l'année lors des réunions. Il a veillé à l'intégration des nouveaux arrivants à travers des réunions d'accueil.

1.2. Conseil d'administration

Le Fonds est administré par un Conseil d'administration, composé de huit membres :

	Administrateurs	Date de nomination	Durée du mandat
1	Monsieur Cédric d'ARRAS	1 ^{er} mars 2023	3 ans
2	Monsieur Xavier DUMANT	1 ^{er} juin 2023	3 ans
3	Madame Charlotte LE NAIL	14 octobre 2024	3 ans
4	Madame Coraline DAYDÉ	14 octobre 2024	3 ans
5	Monsieur Don Ludovic de MAS LATRIE	14 octobre 2024	Membre de droit
6	Monsieur Jean-Baptiste PITIOT	12 mai 2025	3 ans
7	Madame Elodie LEMOINE	3 novembre 2025	3 ans
8	Monsieur Henry PRÉAUX	3 novembre 2025	3 ans

Il est proposé de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Cédric d'ARRAS et de Monsieur Xavier DUMANT pour une nouvelle durée de trois ans.

1.3. Président du Conseil d'administration

Monsieur Xavier DUMANT exerce les fonctions de Président du Conseil d'administration depuis le 12 novembre 2025, pour un mandat de trois ans.

1.4. Vice-Président du Conseil d'administration

Monsieur Jean-Baptiste PITIOT exerce les fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration depuis le 12 mai 2025.

1.5. Secrétaire du Conseil d'administration

Madame Elodie LEMOINE exerce les fonctions de Secrétaire du Conseil d'administration depuis le 3 novembre 2025.

1.6. Trésorier du Conseil d'administration

Monsieur Cédric d'ARRAS exerce les fonctions de Trésorier du Conseil d'administration depuis le 1^{er} mars 2023.

1.7. Commissaire aux comptes

Il est rappelé que le montant total des ressources du Fonds ayant dépassé le seuil de 10.000 euros lors de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Conseil d'administration du 17 décembre 2018 a désigné la société RSM FRANCE OUEST (392 097 226 RCS LAVAL), en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et Madame Béatrice BASTIEN en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices.

Ces mandats ayant pris fin à l'issue de la réunion du Conseil d'administration statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ils ont été renouvelés par décision du Conseil d'administration en date du 3 juin 2024 pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à la réunion appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

2. Activité du Fonds

L'année 2025 est la troisième année complète d'exercice effectif de l'activité sur le site. Elle a été marquée par la poursuite de la levée de fonds pour consolider la structure et le financement des travaux du dernier pôle prévu sur le site (l'Internat), par la poursuite des travaux sur la Chapelle et par un mouvement de personnel significatif.

2.1. Développement des pôles

Le fait marquant est incontestablement l'arrivée de l'Internat (54 élèves) à la rentrée 2025, à la grande joie de tous. L'intégration s'est faite remarquablement. Les internes s'épanouissent et les bénéficiaires des autres pôles sont ravis de leur présence.

Tous les pôles ont atteint leurs « objectifs de croissance », notamment le Logis qui est resté en pleine activité toute l'année. La seule réserve concerne le restaurant solidaire qui aurait besoin d'une meilleure fréquentation.

L'accueil périscolaire connaît un grand succès, que ce soit pour les activités périscolaires ou pour les activités extrascolaires.

La micro-crèche, la maison de santé, la colocation étudiante portent leurs fruits au profit de l'intérêt général, au maximum de leurs capacités respectives.

Les fruits sont magnifiques dans tous les pôles, l'Espace Saint-Julien tient la promesse de sa Raison d'Être.

2.2. Actions d'intérêt général

Avec plus de 448 activités intergénérationnelles dans l'année (équilibrées entre Loisir & Détente, Sport & Santé, Education & Information, Art & Artisanat, Culture), la dynamique ne s'essouffle pas (+28 %) et la dimension sociale est présente dans chacun des pôles, de même que la dimension éducative. Ces activités sont spontanées ou récurrentes. Par exemple :

- Le Logis et l'Internat ont été associés dans l'expérience de Chaque Histoire Compte Vraiment, 12 résidents ont reçu un livre écrit par un élève de Première à l'issue d'une série de rencontres ;
- Diverses activités et animations liées à la résidence et à la cale ont été proposées cette année, sollicitant notamment l'extérieur et les Amis de St Julien ;
- A noter encore cette année, l'accueil du Laval Urban Trail qui a connu un franc succès avec 1.500 coureurs de toute la Mayenne. Une très belle ouverture sur la ville ;
- Les nouveaux ateliers intergénérationnels Snoezelen attirent seniors et petits ;
- Expérimentation des visites individuelles d'une adulte et 2 enfants de la crèche pour aller à la rencontre des seniors isolés de la résidence ;
- La Maison de Santé a pu accompagner médicalement et humainement une résidente dans sa fin de vie ;
- Les Coloc assurent régulièrement des temps de partage avec les résidents seniors pendant les week-ends ;
- La Cabane a lancé la pédagogie des Grands frères / Grandes sœurs.

2.3. Formation

A l'initiative du Fonds, les chefs de pôles ont été invités à démarrer fin 2025 une formation Thomas More sur le Leadership Intégral.

2.4. Travaux

Grâce aux dons collectés par le Fonds, à hauteur de la somme de 1.070.000 euros, la société Saint Julien a achevé les travaux de réhabilitation de l'Internat (Réfectoire, bureaux et salles d'études dans le bâtiment jour, chambres dans le bâtiment « nuit »).

Il a également poursuivi ceux de la Chapelle :

- Poursuite de la restauration du Chœur des Sœurs (sols, menuiseries, installation des stalles) ;
- Nettoyage des murs intérieurs de la chapelle sauf aile Ouest ;
- Achèvement des travaux de restauration des peintures murales intérieures de l'abside et du cul-de-four ;
- Libération de la croisée et du transept.

2.5. Communication

Le FONDS DE DOTATION SAINT JULIEN a communiqué au travers de :

- La diffusion de deux lettres aux amis de St Julien (n°11 et n°12 janvier) ;
- La mise en ligne de postes sur les réseaux ;
- La participation effective aux réunions mensuelles inter-pôles ;
- La visite au sein de chacun des pôles.

Les éléments de langage initiaux ont été réaffirmés (les trois piliers indissociables : intergénérationnel, social, éducatif) et complétés par l'insistance sur la dimension d'intérêt général et l'ouverture à tous.

La plupart des pôles ont décliné la Raison d'Être de Saint-Julien pour leur propre compte.

2.6. Actions de prospection de donateurs

Le Fonds a renouvelé ses appels aux dons à travers les différents supports de communication et notamment la Gazette de Saint-Julien. Il a renouvelé son appel pour la construction de l'Internat lors de la soirée bienfaisance du Fonds Lelièvre.

Le Fonds a soumis à la Fondation Mutuelle Saint-Martin un projet de réhabilitation d'un bâtiment actuellement non exploité. Le projet est intitulé « le Carrefour des Générations ».

Une demande de réfection des grilles devant la chapelle Saint-Joseph a été soumise à la Fondation du Patrimoine.

2.7. Relations avec les tiers

Des interventions extérieures ont eu lieu (soirée Fonds Lelièvre, participation au Salon du Bien Vieillir, visites des communautés du Carmel et de la Coudre) et une douzaine de visites sur le site ont été assurées par le Fonds (COLAM, BTS SP3S, associations, municipalité, Tom et Josette, porteurs de projets similaires à Rouen, Evry, Fréjus-Toulon, Chartres, Angers)).

2.8. Filiales et participations

Le Fonds n'a acquis aucune nouvelle participation au cours de l'exercice écoulé.

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2025, le Fonds détenait les participations suivantes :

- 100,00 % du capital social de la société RESIDENCE SAINT JULIEN, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 150.000 euros dont le siège social est situé à LAVAL (53000) 14, Rue Sainte-Anne et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL sous le numéro 883 174 476. Au 31 décembre 2025, ladite société réalisait un chiffre d'affaires hors taxes de 1.534.008 euros et affichait un résultat bénéficiaire de 181.053 euros.
- 51,00 % du capital social de la société Saint Julien, société civile immobilière au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé à LAVAL (53000) 14, Rue Sainte-Anne et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL sous le numéro 834 036 899. Au 31 décembre 2025, ladite société réalisait un chiffre d'affaires hors taxes de 477.613 euros et affichait un résultat bénéficiaire de 382.865 euros.

3. Personnes morales à but non lucratif bénéficiaires de redistributions pour l'accomplissement d'œuvres et de missions d'intérêt général

Aucune redistribution n'a été effectuée au profit de personnes morales à but non lucratif.

4. Liste des libéralités reçues

La liste des libéralités reçues au cours de l'exercice figure en Annexe 1.

5. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public figure en Annexe 2.

6. Résultats - Affectation

6.1. Examen des comptes et résultats

Conformément au règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, ayant modifié les dispositions du Plan comptable général, il est précisé que les données financières de l'exercice N sont établies selon ces nouvelles règles, tandis que celles de l'exercice N-1 ont été établies selon les règles antérieures.

Au cours de l'exercice écoulé, le total de produits d'exploitation s'élève à 826.906,49 euros contre 1.308.155,16 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 27.753,46 euros contre 35.566,87 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des aides financières est nul contre 7.430,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires est nul contre 3.171,23 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales est nul contre 352,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des reports en fonds dédiés s'élève 5.400,00 euros contre 3010,00 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 33.153,46 euros contre 49.530,10 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 793.753,03 euros contre 1.258.625,06 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 2 046,18 euros (11.841,56 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 795.799,21 euros contre 1.270.466,62 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un excédent de 795.799,21 euros contre un excédent de 1.270.466,62 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan du fonds s'élevait à 6.757.851,85 euros contre 5.973.026,88 euros pour l'exercice précédent.

Nous vous invitons par conséquent à bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés.

6.2. Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels de l'exercice que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

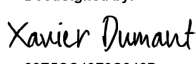
Les comptes qui vous sont présentés font ressortir un excédent de 795.799,21 euros que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « Report à Nouveau ». Ledit compte s'élèverait ainsi à 5.446.474,93 euros.

Les fonds propres s'élèveraient ainsi à 6.736.437,85 euros.



Nous vous invitons à bien vouloir approuver le présent rapport d'activité et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Monsieur Xavier DUMANT ¹
Président du Conseil d'administration

DocuSigned by:

00E5CC49F3C946B...

¹ Signature